GAZETTE DES TRIBUNA

JOURNAL DE JURISPRUDENCE ET DES DÉBATS JUDICIAIRES.

Le prix d'abonnement est de 15 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année. — On s'abonne à Paris, au Burrau du Journal, quai aux Flents, Nº 11; chez Pontaire, libraire, Palais-Royal, galerie de Bois; et, dans les Départemens, chez les principaux Libraires, et aux Bureaux de poste.

— Les lettres et paquets doivent être affranchis.

JUSTICE CIVILE.

TRIBUNAL DE Ire INSTANCE (1re chambres.)

(Présidence de M. Moreau.)

Audience du 12 janvier.

Affaire de la famille de L... contre Descoutures.

(Voir notre nº du 6 janvier.)

Me Mauguin pour M. Descoutures prend la parole en ces termes:
« Messieurs, l'histoire des hommes est le plus souvent celle de a Messieurs. l'histoire des hommes est le plus souvent celle de leurs passions et de leurs erreurs. En nous jetant sur la terre, la supreme puissance ne nous a donné ni la force ni la sagesse en partage; elle nous a créés faibles, et nous a soumis à toutes les conséquences de notre faiblesse. Il est surtout un âge, dont elle paraît avoir fait pour nous un temps d'épreuve; c'est celui où le sang houillonne avec plus de violence, où les passions se révèlent avec plus d'impétuosité, où l'on considère, où l'on dépense la vie comme un trésor qui ne doit jamais finir.

» Je ne puis m'empêcher de commencer par ces réflexions l'expos-

» Je ne puis m'empêcher de commencer par ces réflexions l'expo-sition d'une cause ou se trouvent réunis et la jeunesse et ses impru-

» Je ne puis m'empêcher de commencer par ces réflexions l'exposition d'une cause où se trouvent réunis et la jeunesse et ses imprudences, et les passions et leurs écarts.

» A la dernière audience, on vous a représenté M. Frédéric Descoutures assis sur trois tombes, les regardant d'un ceil sec et venant réclamer devant vous les dépouilles de ses victimes. Quant à moi, je vous le montrerai tel qu'il est; jeune, militaire, ayant les défauts, mais aussi les qualités de son âge et de son état.

» Récemment noumé lieutenant de hussards, M. Descontures arriva à Nancy le 15 avril 1825. Doué d'un extérieur agréable, de honnes manières, portant bien l'uniforme, avec un cabriolet, des chevaux et un domestique à livrée, il se faisait remarquer parmi les officiers de son corps. Dans la même ville se trouvait Mlle Anna de F..., tout jeune encore, pleine d'esprit, de grâces et de beauté. Elle vivait avec M. le comte et Mme la comtesse de F..., ses père et mère, chez son aïeul paternel; son oncle paternel, avec son épouse, habitait aussi la même maison. Depuis long-temps la division était dans cette famille; Anna ne passait que des jours douloureux auprès de son oncle et de sa tante; son père, déjà avancé en âge, était d'une mauvaise santé; tous se trouvaient dans la gêne; les malheurs de la révolution leur avaient enlevé la plus belle partie de leur fortune.

» M. Descoutures ne vit pas Mlle de F... chez ses parens, ils ne recevaient personne; mais ces jeunes gens se rencontrèrent dans le monde. D'abord des attentions, des soins, puis de la teudresse, et bientôt une passion vive. Tous les jours, dans les cercles ou à la promenade, ils se voyaient; la mère d'Anna était leur confidente; ce fut elle qui reçut leurs sermens. Pas la moindre tache sur ces premiers instans d'un amour qui devait avoir des saites si funestes. Mais si les passions ont leurs momens de plaisir et de bonheur, elles n'amènent aussi que trop souvent les chagrins et le repentir.

passions ont leurs momens de plaisir et de bonheur, elles n'amènent

Passons ont leurs momens de plaisir et de noment, ettes il amenent aussi que trop souvent les chagrins et le repentir.

2 Après six mois de séjour à Nancy, il fallut partir pour Stenay. Vous n'avez pas besoin que je rappelle ici les promesses mutuelles d'amour et de fidélité des deux amans, ni les douleurs de cette première séposition.

d'amour et de fidélité des deux amans, ni les douleurs de cette première séparation.

M. Descoutures était engagé dans une liaison sérieuse; il en informa sa famille. Il avait perdu son pèré et sa mère, il ne lui restait plus qu'un aïeul maternel, un oncle et son frère, qui venaît d'épouser une riche héritière de Normandie. Ceux-ci n'attachaient pas une graude importance aux amours d'un jeune officier; il n'était pas encore en âge de se marier; il pouvait espérer peut-être un mariage plus avantageux; il ne devait pas compter sur le consentement de son grand-père et de son oncle; ils lui donnèrent les sages conseils que de vieux parens adressent toujours à leurs enfans.

M. Descoutures était dans l'état pénible où l'avait jeté cette réponse, lorsque survient un nouvel épisode à sa vie ron atique. Une femme, qu'il connaissait peu, vient le voir; elle cherche à lui faire avouer ses liaisons avec Mile de F...; elle fait plus, elle accuse Anna et produit des lettres. Ces lettres étaient supposées sans-doute; Descoutures les jette au feu sans les lire; loin de lui tout ce qui pourrait d'affenser sa famille, partie peut-être aussi s'abandonnant à des sons qui ne lui promettent plus le bonheur. Il écrit à Mme de F... chise les motifs qui le dirigeaient, il manifeste assez ouvertement ses intentions »

Lei Me Mauguin lit la lettre de M. Descoutures, qui se termine ansi : « Je suis donc forcé d'attendre le consentement de mes parens. » S'ils me le refusent, je n'aurai plus qu'à vous remercier de vos

» S'ils me le refusent, je n'aurai plus qu'à vous remercier de vos » bontés »

» M^{me} de F...., continue l'avocat, ne se méprit pas sur la source des calomnies répandues sur sa fille. « Je crois, dit-elle dans sa lettre » du 8 novembre, je crois, quoique vous en disiez, que ce doit être » la femme de chambre de ma belle-mère, dont ma belle-sœur peut » disposer. Toutes ces méchancetés ne sont pas dirigées contre vous, « c'est contre mon Anna...... Et plus loin: Vous ne pouvez croire » que sa délicatesse; je ne parle pas de son amour, lui permette » jamais d'être à un autre. »

Me Mauguin lit encore plusieurs autres lettres tant de M. Descoutures que de M^{me} de F...., qui prouvent que le premier cessait de prétendre à la main d'Anna.

« Mais M. Descoutures tombe malade à Stenay. M^{me} et M^{hle} F....

"« Mais M. Descoutures tombe malade à Stenay. Me et Mile F.....

l'apprennent, elles accourent. C'étaient les chagrins qui minaient ses forces; le contentement devait les faire renaître; il avait conçu des soupçons; mais vous savez avec quelle facilité la présence de l'objet aimé les efface. Pardonnez-moi de vous tenir ce langage, vous, qui dovez être étrangage aux pressions humaines, mais vous avez de l'objet aimé les efface. Pardonnez-moi de vous tenir ce langage, vous, qui devez être étrangers aux passions humaines; mais vous avez à juger leurs effets; il faut bien que vous les connaissiez. La présence d'Anna à Stenay pouvait la compromettre. On se rendit à Verdun, et de là Mac et Mile de F.... retournèrent à Nancy; M. Descoutures rejoignit son régiment à Metz.

» Anna était malheureuse à Nancy; sa famille en rendait le séjour insupportable pour sa mère et pour elle. Dans le cours de 1822, elles firent plusieurs voyages à Metz, entre autres un séjour de quatre mois. Il faut bien le dire, puisque les adversaires nous y forcent; on aurait dû ne pas révêler ce que M. Descoutures aurait voulu cacher; ils se virent tous les jours pendant quatre mois. Tout îci, je ne dirai pas justifie, mais excuse une faiblesse.

pas justifie, mais excuse une faiblesse.

pas justine, mais excuse une faiblesse.

» Désormais Anua et Descoutures étaient sûrs l'un de l'autre; le mariage était arrêté, oa n'attendait plus que le consentement, dont M. Descoutures avait besoin, ou peut-être quelques années, qu'on espérait devoir s'écouler heureusement, lorsque la guerre est déclarée par la France à l'Espagne. Descoutures part avec sou régiment. Le premier au péril, il fit en toutes rencontres preuve de bravoure et il n'a pu être qu'indigné, quand il a entendu mettre en doute sa valeur militaire.

militaire.

» Il y aurait peut-être eu de la vanité de la part de M. Descoutures écrivant à tout autre de s'exprimer comme il l'a fait dans sa lettre datée de Lérida; mais écrivant à Anna, a un autre lui-même, devait-il dissimuler un sentiment noble et vrai? Est-ce que le courage doit renoncer au sourire de la beauté? Est-ce qu'il devait cess r d'être militaire et Français parce qu'il était l'amant d'Anna? Oui, M. Descoutures a pris part à un des plus beaux faits de cavalerie; le brave général Chatelu s'est plu, depuis la plaideirie de l'adversaire, à lui rendre ce témoignage (Me Mauguin lit une lettre du général, dans laquelle celui-ci atteste que M. Descoutures, lieutenant de hussards, a servi sous ses ordres en 1823 et s'est particulièrement distingué à l'affaire de Tramassel; qu'il a demandé pour lui la croix de la Légion-d'Honneur). A defaut d'autres témoins, nous avons, dit l'avocat, le rapport du marquis de Lauriston, inséré dans le Journal des Débats, où figure honorablement le nom de M. Descoutures. M. Descoutures disait donc vrai quand il annonçait à Annaque les journaux lui en apprendraient davantage. La bravoure est la vertu de tous les officiers français sans doute, et c'est un motif de plus pour estimer celui qui a pu se distinguer au milieu d'enx.

» Cependant Mome de F.... et sa fille avaient définitivement quitté Nancy. M. de F.... y était resté pour ne pas abandonner sa vieille mère et pour surveiller ses intérêts: »

Me Mauguin donne connaissance au Tribunal de la correspondant

Mr Manguin donne connaissance au Tribunal de la correspondance qui s'établit entre M. de F..., son épouse et sa fille. M. de F... accuse quelquefois son épouse; il est toujours un peu tendre pour sa fille; sa fille l'aime, elle désirerait s'en rapprocher; mais ce ne serait qu'avec horreur que'lle se verrait réunie à ses cruels ennemis. M. de F... demande à son mari son autorisation pour faire une donation entre-vifs à M. Descoutures; le sentiment dominant chez elle et sa fille c'est que leur famille ne requeille aucune partie de leur nation entre-vifs à M. Descoutures; le sentiment dominant chez elle et sa fille c'est que leur famille ne recueille aucune partie de leur fortune. M. de F.... refuse; mais il n'en laisse pas moins à sa femme l'administration de la fortune qu'elle lui a apportée, et qui est beaucoup plus considérable que celle qui lui reste. Il est vrai néanmoins que M^{me} et M^{11s} de F.... furent pendant quelques mois à Paris dans un état de gêne qu'on a exagéré; mais voulait-on que du fond de l'Espagne M. Descoutures en fut instruit? Prétend-on que la fierté de ces dames se soit pliée à en avertir M. Descoutures pour lui demander des secours? C'était à cette famille, qui veut en hériter aujourd'hui, de les secourir alors, puisque sans doute elle connaissait

jourd'hui, de les secourir aiors, puisque sans uoute en commassant feur position.

"M. Descoutures, en revenant à Paris en 1824, apprit la mort de son grand-père. Il ne restait plus d'obstacle que dans un oncle qu'on espérait gagner, et dont le consentement d'ailleurs n'était pas indispensable; mais M. Descoutures était malade de la campagne qu'il venait de faire; et puis tant de formalités sont nécessaires pour le mariage des militaires! M. Descoutures était déterminé à quitter le service, paur se marier. dès qu'il aurait obtenu la récompense qu'il venait de faire; et puis tant de formalités sont nécessaires pour le mariage des militaires! M. Descoutures était déterminé à quitter le service pour se marier, dès qu'il aurait obtenu la récompense qu'il espérait, la croix de la Légion-d'honneur. Le mariage fut définitivement arrêté pour le mois d'août ou de septembre 1824. Il fit d'abord un voyage dans le Béarn pour y prendre les eaux, et de-là il écrivit à Anna des lettres où respire le désir qu'il avait d'être uni à elle et dans lesquelles son ame, pleine des doux sentimens que lui inspirent les beautés de la nature qu'il a sous les yeux, se plait à tracer d'avance le bonheur qu'ils goûteront ensemble, en se fixant dans la belle contrée qu'il parcourt. Il se rendit ensuite chez son frère en Normandie, et c'est la qu'il écrivit cette lettre dont on vous a lu une partie, mais dont la fin a été omise; elle se termine ainsi :

4 Je suis mon traitement, l'air natal me fait du bien, j'espère te ramener bientôt un petit mari bien portant, etc. "

6 C'est souvent quand on croit toucher au bonheur qu'il échappe. M. Descoutures et Anna de F.... n'attendaient plus que le moment fortuné qui devait accomplir tous leurs vœux; mais leurs vœux s'élevaient comme une légère vapeur pour se dissiper dans les airs. M. de F.... était depuis long-temps valétudinaire; la goutte remonta; il meurt, après avoir, dans ses dernières lettres, donné à plusieurs reprises sa bénédiction à sa fille. Ce coup fut terrible pour Anna; mais il ne devait pas être le seul; sa mère est attaquée de la petite vérole, et elle a la douleur de la voir périr aussi. Ce n'est pas à des torches funéraires que l'on va allumer le flambcau de l'hyménée.

7 La mort entoure Anna; ses parens viendront-ils la consoler? Une des parentes que nous verrons reparaître, une ancienne religieuse, sollicite de M. Duménil, médecin de M. P..., l'attestation que sa

broches funeraires que l'on va allumer le hambeau de l'hymènée.

b La mort entoure Anna; ses parens viendront-ils la consoler? Une des parentes que nous verrons reparaître, une ancienne religieuse, sollicite de M. Duménil, médecin de Mms F..., l'attestation que sa fille l'a abandonnée, l'a laissée manquer de tout; elle éprouva un refus; mais Anna reste seule, que dis-je? non à la première nouvelle Descoutures accourt, il la supplée partout, il lui rend tous les services qu'une autre eut dù attendre de sa famille. Il ne se connaît point en affaires; il lui indique un honnête homme, M. Bouillon, sur le compte duquel on s'est indignement mépris, que j'ai l'honneur de connaître et dont je répondrais comme de moi-même. Anna veut vendre tous les biens qu'elle possède à Nancy et en Lorraine; elle ne veut plus rien qui lui rappelle des jours d'amertume et des gens odieux. M. Bouillon reçoit sa procuration; elle se retirera sur les bords de la Loire, dans quelque beau site, sous un ciel riant, qu'elle embellira de son bonheur. Vains projets! Elle porte dans sa poitrine un mal qui la consume; elle n'a plus que quelques jours à vivre.

broche de la Charleville, il ne pouvait obtenir du ministre des congés fréquens, s'il venaît passer quelques jours auprès d'elle, c'était sur la permission verbale de son colonel et au risque d'être arrêté par la gendarmerie.

gendarmerie. »

gendarmerie. »

M° Mauguin lit ici plusieurs lettres de M¹¹º de F...

Lettre du 26 janvier 1826. — « Je comptais t'écrire hier, mon Frédéric, pour répondre à ton aimable lettre, pour te dire encore une fois combien mon cœur éprouve d'amour pour son ami. Encore une fois, ne te verrai-je plus? mon cœur se brise à cette pensée, je voudraîs te le cacher et pourtant je veux te le dire, mon Frédéric, je suis bien mal, je crains même que M. Suc n'espère rien.... Deux nuits de suite j'ai cru mourir. Je vais faire mon testament, si mes forces me le permettent.

le permettent.

» Je t'envoie tout ce que je désire; aucune main amie ne fermera » Je t'envoie tout ce que je désire; aucune main amie ne fermera mes yeux; ta pauvre petite sœur prononcera ton nom; tu ne l'entendras plus... Les feuilles vont renaître, la nature se ranime, et moi je vais quitter la vie! Je ne me promènerai plus appuyée sur ton bras. Je ne te verrai plus me sourire. Mon bonheur se sera évanoui comme un songe. Mon ami, tu seras encore heureux. Ne t'afflige pas trop, je désire que tu te consoles. Frédéric adoré, toi que je chéris plus que la vie, âme de mon âme, seul anneau qui m'attache encore à l'existence, toi seul que je regrette de la vie que je vais quitter si jeune. tence, toi seul que je regrette de la vie que je vais quitter si jeune, n'oublie jamais que ta pauvre petite femme t'aimait bien.... Que je serais heureuse si tu pouvais venir! je le désire! tu ne peux t'en faire une idée. Cette pensée m'occupe nuit et jour. Serait-ce donc faire une idée. Cette pensee m'occupe unit et jour. Serantée donc impossible! Ne crois pas que je t'abuse; rien de ce que je prends ne passe.... Si tu étais ici je serais si contente de te voir.... Viens si tu peux. Si cela ne t'est pas possible, écris-moi souvent pour me consoler. Souviens-toi de ta petite qui vit pour toi seul, ne pense qu'à son ami. Je t'embrasse mille et mille fois comme je t'aime, c'est-à-dire plus que tout sur la terre. A toi seul pour la vie. Ta petite femme

Cette lettre contenait le testament d'Anna.

Cette lettre contenait le testament d'Anna.

28 janvier. — « Je crois que tous mes parens se donnent le mot pour m'attraper. Je voudrais que tu fusses ici près de moi. Il me semble que te voir ranimerait la vie dans mon sein (détails sur sa maladie). Je chéris la vie pour toi seul. Mon amour, l'assurance du tien, voilà tout ce qu'il me faut. Mais qu'elle est cruelle la pensée de ne plus exister, de sentir dans son sein toute l'ardeur de la vie, et de voir ses forces s'épuiser! Oh! si dans des jours de désespoir je l'ai désirée, cette mort qui s'approche si vite, et qu'alors je trouvais trop lente au gré de mes desirs, que mon cœur regrette cette pencée! et que je voudrais vivre encore pour toi, mon Frédéric! Mon ami, qu'il me serait doux de te revoir encore!....»

31 janvier. — « Tu viendras bientôt, me dis-tu; que cette assu-

rance est douce pour mon cœur ! Je crains tant de ne plus te revoir

rance est douce pour mon cœur? Je crains tant de ne plus te revoir? Que le temps va me sembler long! Si je ne vivais pas jusques-là! "

2 février.—«Que tu es aimable, mon Frédéric, de m'écrire exactement, Je suis si heureuse quand je reçois de tes nouvelles! Chaque lettre que je reçois, je crains que ce ne soit la dernière, et je l'assure que cela fait bien mal, quand on aime comme je l'aime. C'est it que je voudrais voir, mon Frédéric adoré. Tu me demandes si je trouve le terme de ton arrivée trop long. O oui, mon ami, bien longi je ne crois pas vivre jusques-là. Pourtant ne te fais pas punir pour moi en partant sans permission. Je l'écrirai chaque jour; j'aime mieux mourir malheureuse que d'être la cause que tu éprouves le plus léger chagrin. Elle l'aime bien, ta pauvre petite Anna. Personne au monde ne l'aimera comme elle. Mais que j'aimerais à te voir Je suis si bien, quand je suis près de toi; rien ne me manque; un sourire de mon ami me cousole..... Tu me demandes si ja besoin d'argent; non, mon ami; j'ai encore de l'argent, et même; compte bien ne pas dépenser les 600 fr. en or (ces 600 fr. en or avaient été mis par M. Descoutures dans son secrétaire); on les trouvera tout entiers. Si tu viens bientôt, je te les remettrai même, si tu veux..... Je pense qu'ils serviront à payer mon enterrement. Mais promets-moi, je t'en supplie, que ta pauvre petite reposera dans ton pays, dans le même cimetière où reposent tes parens. Je ne te demande que la tombe, qu'on fait aux paysannes de Normandie. Que mon nom y soit inconnu si tu veux; mais que la terre de ton pays, ò mon Frédéric adoré, ne repousse pas après sa mort la pauvre orpheline, qui meurt pour avoir aimé. J'aurais tant aimé à voir ces fieur où tu as passé ton enfance! Puisque mes yeux ne les auront pas vus, qu'au moins mes cendres se mêlent à la terre que tu fouleras!... Si tu savais combien je t'aime! Je meurs mille fois de la pensée que je vais te quitter. O viens, si tu le peux, calmer mon désespoir! Ma raison m'abandonne quand je dis : Je ne le verrai p mille et mille fois.....

mille et mille fois.....»

A la vue de cette lettre, M. Descoutures part. Il trouve Anna pâle, défaite, la mort sur le front. Elle le voit, et le sourire reparaît sur ses lèvres; mais il est venu sans permission, ce ne peut être que pour quelques jours; elle va donc le perdre encore.... et pour jamais; sa tête se trouble; elle craint que ses domestiques n'attentent à ses jours; il faut que son Frédéric lui-même signe qu'il ne veut pas sa mort. Le 15, elle éprouve un plus violent délire, le sang a porté au cerveau. Elle habitait la rue de Rivoli; elle s'élance dans la rue, écarte les gardes et veut parler au Roi.... en faveur de Frédéric. On la porte chez une marchande de modes; Frédéric arrive qui la fait reporter chez elle; mais les parens surviennent aussi. Famille impitoyable! attaquée d'une maladie délirante, Anna aura bientôt terminé sa carrière, laissez-la mourir en paix. Pourquoi vous emparer de cette malheureuse victime? Pour la porter dans une maison d'aliènes, où, dites vous, elle était dans un delire continuel, et on cependant ses lèvres n'ont cessé de prononcer un nom, qui rappelait l'objet de toutes ses pensées.

toutes ses pensées.

» Il n'y avait pas de temps à perdre; la malheureuse Anna avait pu faire un testament, son interdiction serait un pas de fait vers l'anéantissement de ses dispositions. On se hâte, le conseil de famille est assemblé, il déclare que la démence remonte à plusicurs mois. Le Tribunal ordonne l'interrogatoire; mais la mort soustrait Anna à cette humiliation; elle expire le 27 mars chez M. Esquirol, nommant à ses derniers instans celui qui depuis si long-temps occupe toule

» Anna avait échappé pendant sa vie à une procédure fléirissante; mais sa mémoire devait subir un procès qui prendra place dans les annales du barreau; elle devait être flétrie par d'indis-

crètes révélations et par d'odieuses calomnies.

w. M. Descoutures avait dans les mains le testament d'Anna; qu'en devait-il faire? Mono de F...., comme vous l'avez vu, voulait, ainsi que sa fille, qu'il raneillit leur fortune; elles voulaient surfout qu'aucune partie de leur héritage n'appartint à ceux qu'elles regardaient comme leurs ennemis. Si M. Descoutures gardait le silence, la famille héritait au mépris des volontés de la testatrice et de sa mère. S'il présentait le testament, que de haines il allait souleverquelles noires imputations n'avait-il pas à craindre! Mais la volonté d'Anna parla plus haut que toutes les considérations, il se porta son héritier.

»MM. de L. et M. de F. voulurent d'abord dénier l'écriture du te-

»MM. de L. et M. de F. voulurent d'abord dénier l'écriture du tetament; mais il fallut bientôt renoncer à ce moyen et recourir à la demande qui vous est soumise; elle a trois chefs. (L'avocat donne lecture de la demande et des faits articulés à l'appui.)

»L'adversaire, reprend M° Mauguin, vous a présenté ses cliens comme désintéressés, et guidés par le seul sentiment du devoir; je ut yeux pas leur contester l'estime qu'ils méritent; mais il faut reduir à leur juste valeur l'importance et la fortune qu'on leur suppose. L'un, frère de M. F., n'est pas plus riche que n'était celui-ci; les deux autres lieutenans de gendarmerie ne sont pas non plus dans l'opulence. Ce peut être un titre fort agréable que celui de lieutenant de gendarmerie, commandant vingt-cinq hommes; mais il n'est pas de gendarmerie, commandant vingt-cinq hommes; mais il n'est pas de ceux qui placent un homme dans les hauteurs de la société. L'in-térêt peut donc être pour quelque ches la la société. Il nefati de ceux qui placent un homme dans les hauteurs de la société. L'intérêt peut donc être pour quelque chose dans leur conduite. Il ne fait pas tout attribuer au sentiment du devoir. N'était-ce pas durant le vie de Mlle Anna de F..., que le devoir vous imposait les plus grad des obligations? Ne deviez-vous pas alors vous informer des veribles sentimens de M. Descoutures? N'avez-vous de devoirs à reniplienvers Anna qu'après sa mort? Faut-il, pour vous convaincre, répeter ce qui se trouve à chaque page dans les correspondances: que vois avez toujours été les plus cruels ennemis d'Anna, qu'elle ne pensai qu'avec horreur à se rapprocher de vous, que vous n'en vouliez qu'a sa fortune? Vous gémissez, dites vous, du scandale que ce procès octains de la société. L'intérêt peut de la soc (299)

rasionne! Vous plaignez les fautes d'Anna? Vous? Mile de L..., cette rasionne! Vous plaighte les faittes à Afriq. Vous Mine de L..., cette ancienne religieuse, dont nous avons déjà parlé, si officieuse, a occupé l'appartement d'Anna depuis son enlèvement, jusqu'à sa mort, elle a pu écarter tous les papiers inutiles; dans l'inventaire, on trouve une lettre de M. Descoutures, celle précisément où il parle des ve une lettre de M. Descontures, celle précisément où il parle des premiers momens de son bonheur; vos conseils sont d'avis qu'on la neglige; M¹¹¹e de L... insiste, la fait inventorier; elle est au procès, et c'est vons qui gémissez du scandale? N'est-ce pas vous qui l'accusez du crime odieux d'avoir manqué à son père, d'avoir maudit sa mère? N'est-ce pas vous qui vous êtes emparés des premiers momens de son délire pour poursuivre son interdiction? Après quinze jours d'une fièvre brûlante, vous n'avez songé ni aux médecins, ni aux soins qu'on pouvait lui donner; votre parente avait à peine le délire de ployer que l'interdiction!

"De votre part M. Descontures pouveit."

De votre part M. Descoutures pouvait s'attendre à tout. M. de F.... est mort de la goutte ; vous dites que c'est du chagrin que lui a causé sa fille, sans parler de ceux que vous lui causiez vous-même. Ce sont safille, sans parler de ceux que vous lui causiez vous-même. Ce sont aussi d'après vous les chagrins qui ont fait périr M^{me} de F.... Vous ne parlez seulement pas d'une petite vérole confluente, de la petite vérole, chose assez rare à son âge sans doute, pour qu'elle dût être remarquée. C'est aussi M. Descoutures qui a causé la mort d'Anna. Il ne vous est pas échappé un mot sur cette maladie de poitrine, parvenue à un degré tel, qu'elle était abandonnée de tous les médecins."

Abordant les questions que présente la cause, Me Mauguin soutient d'abord qu'on ne saurait donner le nom de concubinage aux liaisons qui out existé entre M. Descoutures et Mus Anna de F..... Pas de commerce habituel. « D'ailleurs il y a quelque chose dans les passions fortes qui les élève à nos yeux, dit l'orateur. L'ambition petite et rampante avilit. S'applique-t-elle à de grandes choses, emploie-t-elle de grands moyens? Elle mène à la gloire. La vengeance odieuse, si elle se trouve dans une ame ferme et pleine d'énergie, peut inspirer la terreur; mais elle exclut le mépris. Les anciens lui ont éleve des autels. L'amour n'est qu'un caprice passager. On s'an ont éleve des autels. L'amour n'est qu'un caprice passager. On s'en vantait sous la régence; de nos jours il encourrait le blâme; mais se présente-t-il d'une manière violente et tragique? il n'inspire plus

présente-t-il d'une manière violente et tragique. Il il inspire plus que de la compassion.»

En droit, l'avocat s'appuie sur le principe que les incapacités ne se suppléent pas; il cite le projet de Code et la discussion au conseil d'état. Notre législation veut, comme l'ancienne, protéger les mœurs; mais elle emploie des moyens tout différens. On admettait autrefois les inquisitions sur la conduite du testateur, les preuves d'impuisce, la recherche de la paternité. Aujourd'hui on ne veut plus de herches incertaines sur la paternité; l'époux qui désavoue ne peut recherches incertaines sur la paternite; l'epoux qui desavoue ne peut plus alléguer son impuissance, la mémoire des morts doit être à l'abri des insultes. Vous demandez la cause d'une disposition testamentaire, vous voulez qu'un testateur sorte de sa tombe et paraisse pour défendre sa volonté? S'il ne peut la défendre, c'est à vous, magistrats, que ce soin est confié; si la loi n'a pas prohibé la disposition, quelqu'en soit la cause, elle doit être exécutée: sie volo, sie jubeo, ita

Passant à la seconde question, il définit la captation, la subtitution par des manœuvres frauduleuses de la volonté d'un tiers à celle du testateur. Or, pour substituer sa volonté à celle du testateur, il faut au moins être auprès de lui lorsqu'il fait son testament. M. Descoutures était loin de M¹¹⁶ de F.... lorsqu'elle a testé; il a reçu son testament dans une lettre. M¹¹⁶ de F...., lorsqu'elle a écrit ce testament, était donc libre de toute influence de la part de M. Descoutures; il y avait près d'un mois qu'il ne l'avait vue; il a encore laissé passer asavait près d'un mois qu'il ne l'avait vue; il a encore laissé passer assez long-temps sans la voir; M^{11e} de F.... a été libre de ne pas faire son testament, elle a été libre de le révoquer. M^{11e} de F.... n'a pu être dirigée que par un motif légitime, l'affection. Il serait singulier que celui qu'on aimerait le mieux fût par cela seul celui qu'on ne pourrait instituer son bénisie. pourrait instituer son héritier.

» Ca présente comme manœuvres frauduleuses les liaisons illégiimes; mais ce moyen en lui-même est insuffisant; rien ne prouve umes; mais ce moyen en lui-même est insuffisant; rien ne prouve que si les liaisons eussent été moins intimes le testament n'cût pas existé.Les lettres de Stenay? Mais elles avaient pour but une rupture; et puis ces lettres sont de 1821 et le testament de 1826. La lettre de Lenca? mais elle ne contient rien que de vrai, et elle est de 1823. La substitution d'un homme d'affaires à un autre? mais M. Bouillon convenait mieux sous tous les rapports à M¹¹⁰ de F..., il est d'un âge avancé, ancien notaire avec la meilleure réputation, l'autre était un tout jeune homme qui connaissait aussi peu que M. Bouillon les affaires de la famille. Le modèle de testament? il est vrai que M. Bouillon a donné le 22 janvier à M¹¹⁰ de F..., un modèle; mais il a laissé lon a donné le 22 janvier à M¹ de F... un modèle; mais il a laissé le nom en blanc, les mots: Frédéric Descoutures pour mon, qui se trouvent au bas sont de la main d'Anna, et l'indication des prénoms et des qualités plus détaillée qu'on voit derrière et qui sont au crayon de la main de M. Descoutures n'ont été tracés que postérieurement à la confection, du testament et dans une confection de festament et dans une confection. la confection du testament et dans une autre circonstance. M. Descoutures arrive avec le testament; Mile de F... manifeste des inquieudes de jeune femme, elle ne conçoit pas comment une seule ligne: lées de jeune femme, elle ne conçoit pas comment une seufe ngue: Institute Frédéric Descoutures pour mon, suffiraient pour investir que qu'un de toute la fortune d'une autre personne; elle voudrait que son testament fât plus long, plus détaillé; il trace, pour lui faire plaisir, derrière le modèle les indications qu'on y lit et qui ne sont pas copiées dans le testament. Elle veut envoyer de suite chercher un totaire pour faire on se fouent un testament authentique, il s'y repour faire en sa faveur un testament authentique, il s'y relise; elle veut au moins le recommencer sur du papier timbré; il mettre ce soin à un autre moment, qu'elle n'est pas en état de s'occuper d'affairment du papier timbré; il mettre ce soin à un autre moment, qu'elle n'est pas en état de s'occuper d'affairment.

» De quoi vous plaignez-vous collatéraux avides? Mue de F... n'a-vait-elle pas le droit de faire ce qu'elle a fait? N'est-il pas naturel de vait-elle pas le droit de faire ce qu'elle a fait? N'est-il pas naturel de désirer être représentée, revivre en quelque sorte dans sa personne et dans ses biens, par celui qu'on aime le plus. Les intentions d'Anna, si formellement exprimées, seraient confirmées si elles avaient besoin de l'être par une foule de circonstances. C'est à son héritier qu'on recommande sa tombe; c'est Descouturés qu'Anna charge de ce soin; il doit lui faire élever dans le cimetière, où sont enterrés les parens de son ami, une modeste tombe, comme pour une paysanne de Normandie.... »

Sur le moyen tiré de la démence, Me Mauguin fait remarquer que ce chef de conclusions est en contradiction avec les autres. Au fond, Anna n'était pas en démence; le fait principal qu'on articule est du 15 février, et le testament est du 26 janvier. A cette époque elle était

Anna n'était pas en démence; le fait principal qu'on articule est du 15 février, et le testament est du 26 janvier: A cette époque elle était pleine de raison, M. de L..., l'un des adversaires qui avait vu, ainsi que M. Bouillon, M^{Ho} de F.... à Paris à la fin de janvier, a traité avec M. Bouillon comme mandataire de M^{Ho} de F...., le 3 février, à Sarguemines; ils la croyaient donc l'un et l'autre saine d'esprit; d'ailleurs les lettres d'Anna font foi qu'elle jouissait alors de la plénitude de ses facultés. La démence, dit-on, est le délire de l'amour; oui, l'amour s'y montre avec son délire; mais ce délire ne nuit point à la raison, n'obscurcit pas ses facultés. Les lettres sont telles que le talent du plus habile écrivain ne les imiterait pas; elles expriment des sentimens qui touchent parce qu'ils sont naturels et vrais. Oui des sentimens qui touchent parce qu'ils sont naturels et vrais. Qui ne serait ému à ce tableau si touchant d'une femme, belle, jeune, dans l'aisance, qui brûle du desir de vivre pour jouir de celui qu'elle

aime, et qui se voit mourir.

» Il y a ici deux classes de faits bien distinctifs, les uns qui prouvent l'amour, l'amour dans toute sa force, ils sont vrais; les autres qui vont plus loin, et qui sont d'autant plus odieux qu'ils sont faux.

» Plaignons ceux que leurs passions égarent. Qui de nous est sans passion? La riante antiquité ne nous a-t-elle pas représente l'amour sous les formes de l'enfance, avec un flambeau qui brûle et un bandeau qui couvre les yeux? Mais que le moraliste, que le juriscousulte n'en veuille pas conclure que tous ceux qui ressentent l'atteinte des passions doivent être interdits, qu'ils ne pourront ni tester ni paraître devant un notaire. Notre législateur plus éclairé nous a pris comme nous sommes; nous n'avons pas la sagesse en partage; nous sommes tous faillibles. L'ambition, la vengeance, l'amour, agitent tour-à-tour les hommes sans les frapper d'incapacité. Qu'on sache ce qu'on fait, qu'on ne fasse pas une chose pour une autre, qu'on ne soit pas aveugle au point de dépouiller ce qu'on aime, de disposer en faveur de ceux pour qui on n'éprouve que de l'horreur, voilà tout ce qu'il exige.

voila tout ce qu'il exige.

» Dites, si vous voulez, qu'on a en tort, qu'on a manqué aux convenances, à vous permis; mais ce qui est odieux, c'est d'accuser Anna d'offenses envers son père, d'avoir appelé sa mère monstre. Si elle a commis des fautes; elle les a expiées par ses douleurs et son repentir; si elle a jamais manqué à son père, il lui a pardonné, il lui a dit trois fois: Ma pauvre enfant, je te bénis. Quoi! la bénédiction paternelle repose sur la tombe d'Anna et vous, collateraux, osez troubler sa cendre et celle de son père! Vous osez invoquer sa mère, qui toujours étroitement unie avec elle, vous a toujours désignés comme les ennemis de sa chère Anna. Ah! ce sont la des injures graves à la testatrice, qui s'il en était besoin vous feraient repousser comme indignes. Vous rejetterez, magistrats, cette articulation de faits odieux. Le père et la mère tendres qui protégèrent Anna, durant sa vie, con-

dignes. Vous rejetterez, magistrats, cette articulation de faits odieux. Le père et la mère tendres qui protégèrent Anna, durant sa vie, contre les persécutions du reste de sa famille, la protégent encore après leur mort contre les persécutions nouvelles dont est encore l'objet la mémoire de leur fille malheureuse.

» Je crois, dit Mº Mauguin, que la cause de M. Descoutures est gagnée, il est difficile de prononcer contre la jurisprudence, contre la loi, de faire triompher l'imposture de la vérité; mais il appartenait à M. Descoutures lui-même de se laver à vos yeux du reproche d'hypocrisie et d'avidité. Ecoutez, Messieurs, cette lettre écrite de sa propre main et qu'il m'a chargé de life ici publiquemment. (Vif mouvement d'intérêt, suivi d'un profond silence.)»

« Monsieur,

» Je ne saurais trop vous exprimer toute l'indignation que j'éprouve de la manière odieuse dont je suis attaqué par mes adversaires; il y a une accusation que je n'aurais jamais pu prévoir. Je suis militaire et officier; je puis être faible, je puis faire des fautes; mais affecter de suivre les églises, y afficher la bigoterie; Jamais. Mes adversaires n'auraient pas dû se tromper sur une accusation d'hypocrisie; car ils s'y connaissent. S'ils me l'ont jetée à la tête pour la détourner de leurs personnes, ils ont eu tort. J'aurais respecté leur vie privée, je n'aurais nul besoin de dire quils sont du nombre de ceux qui à toute heure, à toute minute, un missel ou un chapelet à la main, font de dévotion métier et marchandise.

» Vous trouverez facilement, Monsieur, dans les pièces que je vous ai remises, des moyens de me justifier de tous les autres repro-ches; quant à celui-là, je devais y répondre moi-même. Au sur-plus, quoiqu'en disent mes adversaires, tout ce qu'ils veulent, ce sont les biens. La volonté de M. de Favancourt en mourant, n'a pu et dû être que de laisser sa fortune à sa femme et à sa fille. Il était mal avec son frère, dont il avait eu constamment à se plaindre. Quant à Mme et M¹¹ de Favancourt, leur volonté a toujours été d'exclure de leur succession ces mêmes parens qui plaident contre moi, et qu'elles considéraient comme leurs plus mortels ennemis. Mme de Favancourt qui me regardait avec raison comme son fils, avait été vivement affligée de la mort de son mari; sa fiile

» était malade. Toutes les deux étaient agitées de tristes pressenti-» mens. Elles voulurent me faire une donation entrevifs de leurs » mens. Lites vouturent me l'aire une donation entrevris de leurs » biens, avec réserve d'usufruit; j'ai refusé et je devais le faire. » Quant à Mil. Anna, dont je ne puis écrire le nom sans douleur, » et que j'ai si long-temps regardée comme devant être la compagne » de ma vie, sa dernière prière fut que, si elle venait à mourir, je » me défendisse surtout de remettre ses biens à sa famille. Voille à faits; je les atteste sur mon honneur militaire, et j'en appelle à celui qui lit dans les consciences.

» Si j'ai présenté le testament que M¹¹ Anna m'avait envoyé à Charleville, c'est pour obéir à ses volontés et faire ce que je re-

» gardais comme un devoir. » Maintenant on m'accuse d'avoir mendié la succession de celle

" Maintenant on m'accuse d'avoir mendié la succession de celle dont je voudrais pouvoir racheter les jours au prix des miens. Il y a un moyen de nous mettre d'accord; qu'on me laisse le titre d'héritier: j'y tiens et j'y tiendrai toujours. C'est pour moi un droit; c'est un devoir. Il me rattache à celle qui me l'a donné, et me permet de lui élever la tombe qu'elle m'a demandée.

"Que le testament soit déclaré valable, que mes adversaires reconnaissent qu'ils ont calomnié la mémoire de Mhe Anna, en l'acelle avait un amour si tendre, et je leur abandonne sa fortune. Il
paraît, Monsieur, qu'on pourrait s'emparer de mes offres pour
soutenir que je u'ai plus d'intérêt à réclamer la qualité d'héritier
et la validité du testament. Mais pour créer cet intérêt, je me réserve encore sur sa fortune ce que mes juges voudront, et ce qu'ils
arbitreront eux-mêmes. Je m'en servirai pour remplir des volontés
secrètes de Mhe Anna, et si la somme qui me sera laissée ne suffit
pas, j'y subviendrai de ma propre fortune.

"Je vous prie, Monsieur, de faire mes offres publiquement, et si
elles sont acceptées, je vous autorise, j'autorise aussi M. V allée, mon
avoué, à faire tout ce qui vous paraîtra nécessaire pour les régulariser.

» Je sais qu'en remettant la fortune de M11e Anna à sa famille, je » Je sais qu'en remettant la fortune de Mar Aina à sa famille, je » viole sa volonté; elle me pardonnera, et quand la mort nous aura » réunis, je ne craindrai pas de lui rendre compte de ma conduite. » J'ai l'honneur d'ètre, Monsieur, votre très humble serviteur, Paris, 10 janvier 1827. » Signé F. Descoutures. » » Je vous les fais publiquement ces offres, dit en terminant l'ora-

teur, vous les accepterez, nous n'en doutons pas, c'est la fortune d'Anna que vous voulez, eh! bien, M. Descoutures vous la jette aux pieds, vous pouvez vous en rassasier.

Cette lettre, lue par Ma Mauguin avec l'accent de la plus vive sen-

sibilité, produit sur tous les cœurs une impression, que l'éloquence de l'orateur avait si habilement préparée. Des larmes coulent de tous les yeux, et les magistrats eux-mêmes ne peuvent maîtriser leur attendrissement.

A huitaine la réplique de Me Hennequin.

JUSTICE CRIMINELLE.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE. - Audience du 12 janvier.

(Présidence de M. Jacquinot-Godard.)

On se rappelle peut-être qu'au mois de décembre dernier un sieur Grouard, accusé d'avoir fabriqué une multitude de pièces fauses et d'en avoir fait usage, demanda et obtint la remise de son affaire. A l'audience de ce jour, Grouard, tout en déclarant qu'il ne voulait pas abuser de la patience de la Cour, a pourtant fait observer qu'il croyait que son affaire ne serait jugée que le samedi 13, et que l'avocat qu'il attendait, M. Descordes, de Rouen, n'était pas encore arrivé. Mais M. le président a ordonné à l'un des avocats présens à l'audience de prendre des notes en attendant l'arrivée de M. Descordes de prendre des notes en attendant l'arrivée de M. Descordes de prendre des notes en attendant l'arrivée de M. Descordes de prendre des notes en attendant l'arrivée de M. Descordes de prendre des notes en attendant l'arrivée de M. Descordes de prendre des notes en attendant l'arrivée de M. Descordes de la cour de la course de prendre des notes en attendant l'arrivée de M. Descordes de la cour de la c l'audience de prendre des notes en attendant l'arrivée de M. Des-

l'audience de prendre des notes en attendant l'arrivée de M. Descordes.

Ancien avoué à Dunkerque, auteur d'un ouvrage estimé sur le droit civil, Grouard vint à Orléans pour y exercer la profession d'avocat. Une décision du conseil de discipline de l'ordre, intervenue à l'occasion de quelques paroles inconvenantes qui lui étaient échappées en plaidant, l'obligea de quitter cette ville et d'aller s'établir à Caen. A cette époque, Grouard était marié. Plus tard, il abandonna sa profession, et ce fut alors, selon l'accusation, que commença la longue série de ses crimes. Il a déjà subi deux condamnations par contumace pour crimes de faux, l'une à vingt ans de travaux forcés, l'autre à huit ans de réclusion. Enfin aujourd'hui on lui reproche d'avoir été jusqu'à fabriquer des grosses de jugemens. Les faits ras semblés par l'accusation sont divisés en 45 séries. La seule lecture de l'acte d'accusation à duré deux heures. Grouard reconnaît sans nésiter les pièces fausses, pour avoir été écrites de sa main. Il se borne à faire observer qu'il n'a pas contrefait les signatures réelles de ceux dont il a emprunté les noms, et que par conséquent il n'a pas comdont il a emprunté les noms, et que par conséquent il n'a pas commis le crime de faux. Tel parait devoir être son système de défense. On assure qu'il plaidera lui-même.

On assure qu'il plaidera lui-meme.

Du reste, les moyens employés par Grouard, d'après l'accusation, pour tromper les personnes auxquelles il s'adressait, se ressemblent presque tous; et pourtant ils lui réussirent d'une manière vraiment merveilleuse. Dans le courant des années 1823 et 1824 Grouard, qui habitait alors Paris, parvint au moyen de billets de traites, de jugemens, de lettres d'huissiers, qu'il fabriquait avec audace, à tromper successivement des banquiers, des notaires, des avoués, des commer-

cans. Voyait-il affiché quelque vente d'immeubles! il prenait en note les noms des vendeurs et des hommes d'affaires pour s'en servir au besoin. On a saisi chez lui un grand nombre de ces notes. Quelquefois il se contentait d'aller chercher dans l'Almanach du commerce ou dans l'Almanach royal les noms dont il voulait abusen. merce ou dans l'Almanach royal les noms dont il voulait abuser, et des jugemens en due forme, timbrés, signés, enregistrés, arrivaient tout-à-coup de Blois, de Dreux ou de Lyon. Son air de bonne foi, ses manières simples et franches lui étaient d'un grand secours. Nous

manières simples et franches lui étaient d'un grand secours. Nots nous contenterons de citer quelques exemples.

Au mois d'octobre 1823, MM. Outrequin et Jauge, banquiers à Paris, reçurent de province un paquet contenant trois traites de 1,000 fr. chacune, un jugement du Tribunal civil de Blois et une lettre d'un sieur Granger-Grignon, avec qui îls avaient eu quelques relations. M. Granger les priait de vouloir bien s'entremettre pour obtenir du docteur Jipot la ratification d'une vente consentie par sa femme. Les traites devaient être le prix de sa complaisance, et le linobtenir du docteur Jipot la ratification d'une vente consentie par sa femme. Les traites devaient être le prix de sa complaisance, et le jugement autorisait, en cas de refus, à lui donner assignation. Le lendemain arrive M. le docteur, décoré du ruban rouge, qui, après s'être fait quelque peu prier, ratifie la vente et reçoit les traites. Mais il allait partir pour Perpignan. C'était de l'argent comptant qu'il lui fallait. Les banquiers consentirent à lui avancer cent écus sur l'une des traites et bientôt ils apprirent que le jugement, les traites et la lettre, tout était faux. Grouard les avait lui-même fabriqués.

Au mois d'août 1823, M. Chedeville, avoué, sur une lettre qui lui était adressée par M. Lecordier, conservateur des hypotèques à Pont-l'Evêque, remet cent écus en or à Grouard, qui se présentait à lui sous le nom de Durand, et qu'il croyait être le beau-frère du sieur Lecordier. M. Chedeville n'eut pas d'abord la moindre défiance. Il lui aurait, dit-il, donné 1,000 fr.

C'est ainsi que changeant sans cesse de nom, avant soin de mettre en relation des hommes de la même profession, Grouard fit tomber

C'est ainsi que changeant sans cesse de nom, avant soin de mettre en relation des hommes de la même profession, Grouard fit tomber dans le même piège M. Agasse, notaire à Paris, M. Landré-Beauvais, doyen de la faculté de médecine, M. Johanneau, libraire, M. Barbet, manufacturier à Jouy, M. le baron Locré, jurisconsulte, le directeur en chef du Mont-de-Piété, le greffier du Tribunal de commerce de Paris et beaucoup d'autres. Tantôt c'était un fils, qui menait à Paris une vie dissipée et qu'il fallait renvoyer dans sa province : on priait une ancienne connaissance de lui donner l'argent nécessaire pour faire le voyage. Tantôt c'était un cohéritier dont on voulait objenir à tout prix la ratification d'un partage de succession; et toujours Grouard trouvait moyen de se faire donner quelque argent comptant sur les billets que ses dupes se croyaient chargées de lui remettre. Plus de cent témoins doivent être entendus. On a fait venir de province les greffiers, les notaires, les avocats dont Grouard a pris les noms. Sa correspondance était vraiment immense.

La suite de l'affaire a été renvoyée à demain.

DÉPARTEMENS.

Les deux propriétaires du Mémorial Bordelais et de l'Indicateur de Bordeaux sont assignés à comparaître, le mardi 11 janvier, devant le Tribunal de police correctionnelle, à l'occasion des articles qu'ils ont publiés, sur le projet de loi relatif à la police de la presse.

— Marie Vignaux, dite du Sourd, épouse Lapuyade, demeurant à Vic, était accusée: 1° d'avoir, par des actes graves de violence, procuré l'avortement de Marie Boutilier; 2° de l'homicide volontaire de ladite Marie Boutilier, en exercant sur sa personne lesdits actes de violence et en lui faisant des blessures graves qui ont causé sa mort; 3° de tentative de d'avortement sur la personne de Marie Laffitte. Elle a été acquittée sur les deux premiers chefs d'accusation et condamnée comme coupable de la tentative d'avortement, à la peine de huit années de réclusion, à une heure d'exposition sur la place publique de Vic et aux dépens du procès, par la Cour d'assisse des Hautes-Pyrénées (Pau), sous la présidence de M. Perès.

M. Chaix, procureur du Roi, a soutenu l'accusation avec beaucoup de force et de talent. Me Lebrun, defenseur de l'accusée, a captive au plus haut degré l'attention publique pendant quatre heures.

Rentrée dans la prison, Marie Vignaux a donné des marques du plus grand repentir; elle ne s'est point pourvue en cassation; mais a la prison; mais a l

plus grand repentir; elle ne s'est point pourvue en cassation; mais a la fin des assises, elle a fait appeler M. le président et l'a entre appendant deux heures. On ignore le résultat de cet entre tien, qui a été secret.

TRIBUNAL DE COMMERCE.

FAILLITES. - Déclarations du 12 janvier.

Bertrand, marchand de vins en gros, à Clieby-la-Garenne.
Lienard, tailleur; rue de la Ferronnerie, n° 15.
Lepère, commissionnaire en merceries, rue Montmorency, n° 20.
Onfroy, libraire, quai Voltaire, n° 15.
Barbier, joaillier, cloitre Saint-Honoré, n° 2.
Oriot, fabricant de plaqué, rue Frepillon, n° 2.
H. L. Sazerac, rue Taitbout, n° 30 bis.

Assemblées des créanciers. - Du 13 janvier.

9 h. Imbert. Concordat. M, Ternaux , juge-commissaire. 11 h. Chapsal, Syndicat. M. Lopinot , juge-commissaire. 11 1/2 Rafford et compagnie. Vériffea-11 1/2 Rafford et compagnie. Vériffea-